

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

Le MARDI 29 avril 1947.

Le Comité spécial chargé d'étudier la Loi des élections fédérales, 1938, se réunit à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de M. P.-E. Côté.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Côté (*Verdun*), Fair, Gladstone, Lockhart, MacInnis, MacNicol, Marier, McKay, Murphy, Richard (*Ottawa-Est*), Sinclair (*Ontario*), Stirling.

Est aussi présents: M. Jules Castonguay, Directeur général des élections.

Le président dépose une lettre adressée par la Sydney (B.C.) Local of the United Fishermen and Allied's Workers Union, demandant

- a) des bureaux de votation provisoires pour les pêcheurs, ou
- b) le droit de vote dans un arrondissement de votation autre que celui du lieu ordinaire de résidence.

Le président signale au Comité certaines erreurs qui se sont glissées dans le compte rendu imprimé des délibérations des séances du mardi 22 avril 1947 et du jeudi 24 avril 1947 alors que les paragraphes 6A et 7A de l'article 16 sont indiqués respectivement par (6) (a) et (7) (a). (Ces erreurs ne figurent que dans la version anglaise). Les corrections nécessaires pourront être incluses dans le compte rendu des délibérations de ce jour.

Le Comité reprend l'étude de la Loi des élections fédérales, 1938, ainsi que des modifications projetées.

M. Jules Castonguay, Directeur général des élections est rappelé.

Le Comité s'ajourne à 5 heures et 40 minutes de l'après-midi pour se réunir de nouveau le jeudi 1er mai 1947, à quatre heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
ANTOINE CHASSÉ.